

AVANT-PROPOS – PRIX VIVES 2014

**Pour le comité de rédaction,
Daniel DUMONT,**
Professeur à l'Université libre de Bruxelles

L'article d'Amaury Mechelynck que l'on va lire dans ce numéro a été couronné par le prix Vives 2014 de la *Revue de droit social/Tijdschrift voor Sociaal Recht*, qui récompense chaque année la meilleure étude de droit social soumise par un ou une jeune auteur(e). Cet article est précédé d'une contribution de Philippe Pochet, directeur général de l'Institut syndical européen, sur les impacts sociaux de la nouvelle gouvernance économique européenne, qui avait été présentée lors de la soirée de remise du prix au lauréat.

Titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université catholique de Louvain ainsi que du *master na master in het sociaal recht* de la Vrije Universiteit Brussel, Amaury Mechelynck est à présent avocat en droit du travail au barreau de Bruxelles et assistant dans son *alma mater*. Il s'était déjà illustré par sa précocité et son appétit pour la recherche en publiant l'an dernier un premier article scientifique tiré de son travail de fin de baccalauréat à l'Université Saint-Louis⁽¹⁾. Cette seconde contribution est cette fois tirée de son mémoire de fin de master.

L'auteur y propose une analyse critique comparée de deux politiques publiques très controversées, qui ont en commun de s'inscrire l'une et l'autre dans le modèle de l'« État social actif », ce modèle qui, depuis le début des années 2000, appelle à activer et responsabiliser davantage le citoyen, pour lutter contre les effets néfastes induits par la passivité supposée de l'État-providence traditionnel. Ces deux politiques sont, d'un côté, la procédure – fédérale – d'activation du comportement de recherche d'emploi des chômeurs et, de l'autre, la politique – flamande – d'intégration civique (*inburgering*).

L'analyse est intéressante et originale à plus d'un titre. D'abord, le rapprochement opéré est incontestablement novateur. L'auteur s'empare en effet de deux dispositifs juridiques qui relèvent de champs du droit totalement distincts : le droit fédéral de la sécurité sociale et la politique flamande d'accueil et d'intégration des personnes issues de l'immigration. Sans doute en raison du cloisonnement des disciplines, jamais les deux dispositifs mentionnés n'avaient été confrontés l'un à l'autre, en dépit de leur racine philosophique commune – « des droits et des devoirs » –, bien mise en évidence par l'auteur. La comparaison à laquelle il procède, au moyen d'une même grille d'analyse, s'avère très riche en enseignements, pour la compréhension de l'activation des chômeurs et de l'*inburgering* comme pour celle du référentiel qui les a inspirés.

(1) A. MECHELYNCK, « Activer l'individu sans l'écraser : une utopie ? Réflexions à partir des expériences flamandes de l'*inburgering* et du *Wooncode* », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, n° 70, 2013, pp. 225-266.

L'étude ne manque pas non plus d'originalité sur le plan de la recherche documentaire. L'auteur ne se contente en effet pas d'analyser les textes organiques pertinents – à savoir le code du chômage et l'*inburgeringsdecreet* de la Communauté flamande. Il s'est aussi plongé dans les nombreux arrêtés gouvernementaux et ministériels, souvent peu étudiés, qui complètent ces textes, de manière à établir un état des lieux des données juridiques assez circonstancié, très au fait des changements législatifs et réglementaires les plus récents ou à venir. Mais surtout, l'auteur a le mérite d'enrichir cette analyse par l'exploitation de nombreux rapports de recherche, données chiffrées et enquêtes de terrain, de manière à rendre compte de la manière dont les normes juridiques étudiées sont concrètement mises en œuvre. L'identification des convergences et des divergences entre les deux politiques comparées en sort substantiellement enrichie.

Enfin, on ne peut que se réjouir de voir un auteur s'intéresser à des politiques publiques qui sont généralement perçues de manière assez différente de part et d'autre de la frontière linguistique et à en proposer une comparaison qui vient fort utilement nuancer un certain nombre de préconceptions courantes dans l'espace francophone, en tout cas à propos de l'*inburgering* mis en place par la Communauté flamande.

Longue vie à la *Revue de droit social/Tijdschrift voor Sociaal Recht*.